**Bourse sur critères sociaux (BCS)** : attribuée sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources) aux étudiants et futurs étudiants en difficultés matérielles.
[Accès au simulateur](https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#simulateur-de-bourse-testez-votre-eligibilite)

**Aide au mérite** : destinée aux étudiants boursiers les plus méritants, percevable jusqu’à plus de 3 fois par un même élève.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1010)

**Allocation spécifique annuelle** : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières durables.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1024)

**Accès à un compte bancaire** : pour les élèves majeurs, accès à un compte bancaire gratuit avec carte de crédit classique.
Plus d’infos sur [https://www.pourunebanqueethique.com](https://www.pourunebanqueethique.com/)

**Aide spécifique ponctuelle** : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières passagères.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34073)

**Aide à la mobilité Parcoursup** : attribuée aux bacheliers boursiers qui font leur rentrée dans l’enseignement supérieur en dehors de leur académie de résidence.
Plus d’infos sur [amp.etudiant.gouv.fr](https://amp.etudiant.gouv.fr/)

**Aide à la mobilité internationale** : attribuée aux étudiants boursiers qui suivent une formation supérieure à l’étranger, ou qui effectuent un stage international.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F380)

**Microcrédit** : un microcrédit est accessible pour le financement des dépenses liées au financement des études (études supérieures payantes, frais de scolarité, matériel scolaire) sans justificatif d’utilisation et avec accord de principe immédiat.
Plus d’informations sur [https://www.verilor.fr](https://www.verilor.fr/)

**Aide à la mobilité pour l’étudiant en Master** : destinée aux étudiants boursiers qui poursuivent leurs études supérieures en Master dans une autre région académique.
[Plus d’infos sur Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34343)

**Logement étudiant du Crous** : logements en résidence universitaire attribués sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources).
Plus d’infos sur [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr/)

**Allocation de logement social (ALS)** : versée aux étudiants qui résident dans tous types de logements non conventionnés.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280)

**Aide personnalisée au logement (APL)** : versée aux étudiants qui résident dans un logement conventionné, afin de réduire le montant du loyer.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006)